



Eghezée & *Vous*

JANVIER-FEVRIER 2017

Bonnes fêtes et meilleurs
voeux pour 2017 !

n° 123

BIMESTRIEL COMMUNAL d'EGHEZEE



Publicité

Vous louez, vous vendez votre bien immobilier ?

Votre certificat PEB
au prix le plus bas du marché !!!

Tarif unique

Maison : 200 € - Appartement : 150 €
Possibilité de combiner avec un contrôle électrique
Tel: 0496/48.74.59
info@votrecertificateurpeb.be
www.votrecertificateurpeb.be

Le vendredi 30 décembre 2016 de 19h00 à minuit

3 X 3 de Noël

au Centre sportif d'Eghezée
rue de la Gare 5 à Eghezée

5^{ème} édition

L'image

Le jeudi 17 novembre, les autorités communales ont inauguré la nouvelle infrastructure de l'école de Tavieres en présence des enseignants des diverses implantations communales et des responsables du chantier. Ces nouveaux locaux ont été présentés dans l'édition précédente: «De nouveaux locaux à l'école communale de Tavieres» dans *Eghezée & vous*, n°122 (novembre-décembre 2016), p.5.



Sommaire

Vie Politique

- 04. Conseil communal du 22/09/2016
- 04. Conseil communal du 27/10/2016
- 05. Taxe sur les immeubles inoccupés
- 06. Nouvelle ordonnance de police

Sport - Jeunesse

- 07. Écoles communales - Journées sportives
- 07. Activité cyclo pour séniors +50 ans
- 07. Danse Country
- 07. Du monde à la Saint-Nicolas de l'Entente Hesbignonne

Culture - Tourisme

- 08. Noville-sur-Mehaigne : histoire de l'église actuelle
- 10. Ecrin: programmation janvier & février
- 11. Terre Franche - Deuxième cycle d'ateliers en janvier 2017
- 11. Jam à Eghezée
- 11. Les Ciné-bistrotts
- 12. La bibliothécaire vous conseille...
- 12. Ecrin se livre
- 12. Concerts gratuits - Captations Musiques
- 13. Train Zaman - Recherche de documents
- 13. Offre gratuite d'un calendriers aux habitants d'Eghezée
- 13. Grands Feux 2017

La rédaction de la revue «Eghezée & Vous» est soumise à l'approbation d'un comité de lecture mis en place par le Conseil communal.

Ce comité de lecture se réserve le droit de fixer le contenu et la disposition des articles qui lui sont proposés notamment pour des impératifs de mise en page.

Environnement - Mobilité

- 14. Joli succès de foule pour la 7^{ème} fête de l'environnement
- 15. Recyclez vos bouchons de liège !
- 15. Calendriers des collectes 2017

Votre commune

- 16. Les activités de l'Utan
- 16. Formations gratuites en informatique
- 16. Rencontres Seniors d'Harlue
- 16. Fil de garance - Cours de couture
- 16. Fil de garance - Stage de carnaval
- 16. Club photo
- 17. Ne gâchez pas votre fête !
- 17. État civil
- 18. Jeux - Hier & aujourd'hui...
- 19. Agenda
- 19. Pharmacies de garde
- 19. Médecins de garde
- 19. Dons de sang

Eghezée & Vous

Magazine bimestriel d'Informations communales et culturelles

Réalisation

Service Information-Communication
Route de Gembloux 43
5310 Eghezée
Fabian Dethier : 081/810.148
Luc Salmon : 081/810.140
info@eghezee.be

Éditeur responsable

Rudy Delhaise
Route d'Andenne 4F
5310 Eghezée
0495/576.468
rudy.delhaise@eghezee.be

Impression

Nuance 4
Rue des Gerboises 5
5100 Naninne
081/408.555

Prochaine parution :
23 et 24 février 2017
Date limite pour la rentrée des articles :
27 janvier 2017

Votre publicité dans cette revue

Tarif	Couv.	Page int.
1 page	750 €	500 €
1/2 page	400 €	300 €
1/3 page	300 €	200 €

Contactez-nous au 081/810.148

Conseil communal

Séance du 22/09/2016

CPAS - Modifications budgétaires

La modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2016 du CPAS d'Eghezée, arrêtées en séance du conseil de l'action sociale en date du 30 août 2016, sont approuvées.

Service Incendie



Un avis favorable est émis au sujet du décompte établissant la redevance définitive 2015 de la commune pour le financement du service d'incendie.

Fabriques d'Eglise

Le conseil communal réforme le budget 2017 des fabriques d'église de Mehaigne, Eghezée, Longchamps, Aische-en-Refail, Upigny, Hanret, Boneffe, Noville-sur-Mehaigne, Tavier, Bolinne, Branchon, Warêt-la-chaussée, Saint-Germain et Harlue.

Le délai imparti au conseil communal pour statuer sur le budget 2017 des fabriques d'église des Boscailles et de Liernu est prorogé.

Conseil communal

Séance du 27/10/2016

Budget 2016 - modification

La modification budgétaire n°2 du service ordinaire et du service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2016 est approuvée.

CPAS - Budget 2016 - modification

La modification budgétaire n°3 pour l'exercice 2016 du CPAS d'Eghezée, arrêtée en séance du conseil de l'action sociale en date du 18 octobre 2016, est approuvée.

Intercommunales

Le conseil communal approuve le procès-verbal des Assemblées générales de l'intercommunale IMIO.

Mise à disposition de locaux à Liernu

La Commune d'Eghezée accepte de disposer à titre gratuit de la salle Saint-Jean-Baptiste

de l'Ecole libre de Liernu, pour l'année scolaire 2016-2017, selon les termes fixés dans la convention de mise à disposition.

Location du Centre sportif

La convention de location du centre sportif d'Eghezée pour l'organisation des cours de danse de l'Académie d'Eghezée, pour la durée de l'année scolaire 2016-2017, est approuvée.

La convention de location du centre sportif d'Eghezée pour l'organisation des cours de psychomotricité des écoles fondamentales communales d'Eghezée, pour la durée de l'année scolaire 2016-2017, est approuvée.

La convention de location du centre sportif d'Eghezée pour l'organisation des cours d'éducation physique des écoles fondamentales communales d'Eghezée, pour la durée de l'année scolaire 2016-2017, est approuvée.



Environnement

Le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur la base des prévisions budgétaires 2017, est arrêté à 96%.

Agenda 21

M. Christophe LACROIX et M. Florent MATHEISE sont désignés en qualité de membre suppléant de l'AGENDA 21 - pôle environnement.

Vente de véhicules communaux

Le conseil communal marque son accord sur la vente des véhicules suivants :

Véhicules du service Infrastructures et Logistique :

- 1 camionnette OPEL Movano
- 1 camion MERCEDES Atego 1517
- 1 camionnette FORD Transit
- 1 mini-pelle JCB
- 1 brosseuse/balayeuse HOFMANS
- 1 camionnette CITROËN Berlingo

Véhicules saisis par la Police :

- 1 voiture AUDI 80 Bleu marine
- 1 voiture OPEL Vectra Bleu foncé ;

Abribus



Le conseil communal approuve les termes de la convention, à conclure avec la S.R.W.T., relative à la livraison et au placement de 4 abris pour voyageurs à Bolinne, Upigny, Longchamps et Leuze.

Saint-Nicolas

La commune d'Eghezée octroie un subside de 9 € par enfant âgé de 0 à 9 ans, pour la Saint-Nicolas. Ce subside se répartit comme suit :

Section	Enfants	Subside
Aische-en-Refail	125	1125
Bolinne	108	972
Boneffe	61	549
Branchon	59	531
Dhuy	176	1584
Eghezée	211	1899
Hanret	136	1224
Leuze	270	2430
Liernu	110	990
Longchamps	63	567
Mehaigne	96	864
Noville	107	963
St-Germain	101	909
Tavier	96	864
Upigny	32	287
Warêt	138	1242

Fabriques d'Eglise



Le conseil communal réforme le budget 2017 des fabriques d'église des Boscailles, de Dhuy et de Liernu.

Consultez les ordres du jour et les procès verbaux des séances du conseil communal sur www.eghezee.be/commune/vie-politique/conseil-communal

Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés



Lors de la séance du 27 octobre, le Conseil communal a établi pour les exercices d'imposition 2017 à 2019 inclus une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés.

On entend par :

Immeuble bâti : tout bâtiment ou toute installation en tenant lieu, même en matériaux non durables, qui est incorporé au sol, ancré à celui-ci ou dont l'appui assure la stabilité, destiné à rester en place alors même qu'il peut être démonté ou déplacé, non visé par le décret du 27 mai 2004 relatif aux sites d'activité économique désaffectés de plus de 1000 mètres carrés ;

Immeuble inoccupé :

-le logement déclaré inhabitable depuis au moins douze mois ;

-le logement qui n'est pas garni du mobilier indispensable à son affectation pendant une période d'au moins douze mois consécutifs ;

-le logement pour lequel la consommation d'eau ou d'électricité constatée pendant une période d'au moins douze mois consécutifs est inférieure à la consommation minimale fixée par le Gouvernement wallon, sauf si le titulaire du droit réel sur le logement justifie l'inoccupation du logement par des raisons légitimes ou un cas de force majeure ;

-le logement pour lequel aucune personne n'est inscrite dans les registres de la population ou d'attente pendant une période d'au moins douze mois consécutifs, sauf si le titulaire du droit réel sur le logement justifie que cette circonstance est indépendante de sa volonté.

-l'immeuble (ou la partie d'immeuble) bâti pour lequel il n'y a pas d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises

-l'immeuble (ou partie d'immeuble) bâti pour lequel le permis d'exploiter, d'environnement,

unique ou la déclaration requise n'a pas été mis en œuvre et est périmé, ou ledit établissement fait l'objet d'un ordre d'arrêter l'exploitation, d'un retrait ou d'une suspension d'autorisation prononcé en vertu du décret susmentionné ;

-l'immeuble (ou partie d'immeuble) bâti dont l'occupation relève d'une activité soumise à autorisation d'implantation, lorsque ladite implantation fait l'objet d'un ordre de fermeture, d'un retrait ou d'une suspension d'autorisation ;

-faisant l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité en application du Code wallon du logement et de l'habitat durable ;

-faisant l'objet d'un arrêté ordonnant la démolition ou en interdisant l'occupation ;

-occupé sans droit ni titre.

-l'immeuble (ou partie d'immeuble) bâti ne servant pas de lieu d'exercice d'activités de nature industrielle, artisanale, agricole, horticole, commerciale, sociale, culturelle ou de services.

Immeuble délabré : l'immeuble bâti dont l'état du clos (c'est-à-dire des murs, huisseries, fermetures,...) ou du couvert (c'est-à-dire de la couverture, charpente,...) présente en tout ou en partie soit des signes de délabrement résultant d'un état de vétusté manifeste, soit un manque d'entretien manifeste, ou encore qui n'est pas compatible avec l'occupation à laquelle il est structurellement destiné.

La période imposable est l'année au cours de laquelle le second constat du présent règlement ou un constat annuel postérieur à celui-ci établissant l'existence d'un immeuble bâti inoccupé maintenu en l'état, est dressé.

La taxe est due par le titulaire du droit réel de jouissance (propriétaire, usufruitier, etc...) sur tout ou partie de l'immeuble inoccupé ou

délabré à la date du deuxième constat ou, le cas échéant, de chaque constat postérieur à celui-ci.

Le taux de la taxe est fixé à 150 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier.

Par façade d'immeuble, est visée la façade principale, c'est-à-dire celle où se trouve la porte d'entrée principale.

La taxe est indivisible et est due pour toute l'année.



Exonération de la taxe

L'immeuble inoccupé ou délabré est soustrait du champ d'application de la taxe pour autant que l'une des conditions suivantes soit remplie :

-Le titulaire du droit réel de jouissance justifie par toutes voies de droit, et de manière probante, que l'inoccupation ou l'état de délabrement est indépendant de sa volonté.

-Le titulaire du droit réel de jouissance justifie par toutes voies de droit, et de manière probante, qu'y sont réalisés des travaux ne nécessitant pas de permis d'urbanisme et portant sur un montant minimum de 5000 €. Cette exemption ne peut intervenir que pour une durée maximale de deux ans prenant cours à la date du premier constat d'inoccupation.

-Le titulaire du droit réel de jouissance justifie par toutes voies de droit, et de manière probante, qu'il est dans l'attente de la décision de l'Administration suite à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour la rénovation ou la réaffectation de l'immeuble.

Le titulaire du droit réel de jouissance justifie par toutes voies de droit, et de manière probante, qu'y sont réalisés des travaux de rénovation ou de réaffectation autorisés par un permis d'urbanisme non périmé.

-L'immeuble pourrait être soumis à la taxe sur les secondes résidences.

-Le nouveau propriétaire, en cas de mutation, durant les deux exercices qui suivent la date de signature de l'acte authentique ou la date à laquelle la déclaration de succession a été déposée au Bureau de l'Enregistrement en cas d'absence d'acte notarié.

Nouvelle ordonnance de police

Lors de la séance du conseil communal du 24 novembre 2016, le chef de corps de la zone est venu présenter la nouvelle ordonnance de police. Le nouveau texte, disponible sur www.eghezee.be/police, est harmonisé sur les communes d'Eghezée, Gembloux et La Bruyère qui composent la zone de police Orneau-Mehaigne. Les citoyens seront ainsi traités de la même manière partout.



La nouvelle ordonnance (à consulter sur www.eghezee.be/police) remplace le règlement général de police de la commune d'Eghezée qui datait de 1990 et adopte un texte commun aux trois communes de la zone de police Orneau-Mehaigne. L'objectif est de rendre le travail des fonctionnaires de police au sein de la zone plus cohérent.

Le contenu

L'ordonnance contient des règles de bien vivre ensemble qui touchent à la sécurité sur la voie publique, la tranquillité et la salubrité. Elle règle par exemple les heures de tonte, le bruit, la détention de chiens, le déblaiement du trottoir en cas de neige, l'organisation des soirées, la pose d'un conteneur qui empiète sur la voir publique,...

La sanction

La nouveauté vient essentiellement du système de la sanction aux incivilités. Profitant d'une refonte complète du document pour l'adapter aux dernières évolutions législatives, le conseil communal a introduit les sanctions administratives.

Précisons que le texte ne prévoit pas de poursuivre les mineurs pour éviter les lourdeurs administratives (présence d'un avocat, médiation obligatoire, procédure d'implication parentale, ...).

L'ordonnance retient également le système des infractions mixtes. De quoi s'agit-il? Une infraction mixte est une infraction pénale pour laquelle une sanction administrative peut être infligée. Il n'est toutefois jamais possible d'infliger, pour une même infraction, à la fois une peine et une sanction administrative.

Les infractions mixtes sont des infractions au code pénal limitativement énumérées (coups et blessures volontaires, vols simples, destructions mobilières, tags et graffitis,...) ainsi que certaines infractions relatives à l'arrêt et au stationnement et les infractions aux dispositions concernant les panneaux de signalisation C3 et F103.

Fonctionnaire sanctionnateur

L'introduction des sanctions administratives implique la désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur. C'est le fonctionnaire sanctionnateur de la Province de Namur qui assumera cette fonction.

Concrètement, lorsqu'une infraction est constatée, un procès-verbal ou un constat est dressé par un agent de police (ou un agent constatateur habilité) avant d'être envoyé au fonctionnaire sanctionnateur qui prend contact avec le contrevenant.

Ce dernier peut consulter son dossier, développer ses arguments, se faire assister par un avocat.

Ensuite, le fonctionnaire sanctionnateur rend une décision motivée qui prévoit une amende administrative de maximum 350€ pour les majeurs.

Le recouvrement de l'amende incombe au directeur financier de la commune concernée. Chaque sanction peut faire l'objet d'un recours. Le montant des amendes revient aux communes.

Pour ce qui concerne les infractions mixtes, un protocole d'accord est signé avec le procureur du Roi de l'arrondissement de Namur.

Incivilités

Nous avons beau mettre un maximum en place pour que chacune et chacun «se sente» bien à Eghezée, il nous faut malheureusement constater que le comportement égoïste et incivique de quelques-uns «pourrit», ici comme ailleurs, la qualité de vie des autres.

Ne pensons qu'aux bords de nos routes si souvent jonchés de déchets divers alors que des équipes communales travaillent en permanence à les en éliminer.

Les moyens dévolus à la Justice étant ce qu'ils sont, il y a longtemps qu'il est très difficile d'obtenir réparation de ces nuisances lorsque le constat peut en être fait.

Le conseil communal a adopté très récemment une nouvelle ordonnance générale de police valable sur l'ensemble de notre zone, et donc aussi à Gembloux et La Bruyère.

Ce règlement nous permet maintenant, en cas de constat, d'appliquer des sanctions administratives communales et ainsi de poursuivre valablement et «punir» les inciviques.

Je forme le vœu que ce nouvel outil permettra de mettre au moins un véritable frein à ces incivilités et de participer, par ailleurs, à la mise en place de moyens nouveaux de sensibilisation et de responsabilisation à cette problématique.

Nous en reparlerons !

*Votre Bourgmestre
Dominique VAN ROY*

Ecoles communales

Journées sportives



Encadrés par leurs professeurs de gymnastique Laurence Mayencourt, Isabelle Claes, Françoise Vermeyen et Colette Liégeois, les enfants des écoles communales d'Eghezée ont participé à des journées sportives.

Le cross

Ce cross a été organisé à Aische-en-Refail avec la collaboration de la Fédération Sportive de l'Enseignement Subventionné.



Cette épreuve était qualificative pour la finale provinciale qui se déroulera en février. Les élèves sélectionnés à cette finale se rendront à la grande finale francophone qui aura lieu en mars à Chevetogne.

Du monde à la Saint-Nicolas de l'Entente Hesbignonne !



Dans le cadre de la Saint-Nicolas, les 240 joueurs de l'association ont reçu un training complet. Pour l'occasion, un souper était organisé le samedi 26 novembre durant lequel 390 repas ont été servis.

Kinball

Deux journées Kinball ont été organisées en collaboration avec la Fédération Sportive de l'Enseignement Subventionné et la Fédération belge de Kinball pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} année.



Les élèves ont notamment pu profiter des conseils avisés d'un formateur de la Fédération belge de Kinball.

Les matins étaient consacrés à la découverte de ce sport et l'après-midi, les enfants participaient à un tournoi.

Danse country

Danser seul mais en groupe vous tente?

Le club The Reining Dancers organise des cours tous les mercredis de 19h30 à 21h30 dans la salle de l'école Yannick Leroy, route de Gembloux 10 à Eghezée.

Le club vous propose des danses country et line sur des musiques modernes et country. Bref, il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges !

Informations

0475/507.573
gegette.69@hotmail.com

Activité cyclo pour Seniors +50 À Eghezée, en province de Namur, en France,...



Cette activité a lieu d'avril à octobre, tous les vendredis matin, au départ du parking du Centre sportif d'Eghezée.

Un guide vous emmène (départ à 10h30 précises) via le RAVeL, les chemins de remembrement et autres routes peu fréquentées, dans les campagnes environnantes,...

Le parcours est plat et calme. En une heure, le groupe parcourt de 15 à 16 km sans se faire "souffrir" (une vingtaine de circuits autour d'Eghezée).

C'est le programme idéal si vous souhaitez reprendre le vélo, profiter de la dynamique d'un groupe pour la motivation et, pourquoi pas, en faire une activité hebdomadaire.

Si le cœur vous en dit, maintenant ou par la suite, vous pouvez également rejoindre ce club pour des sorties hebdomadaires de 30, 40 ou 50 km en province de Namur et participer aux séjours vélo.

Vous souhaitez découvrir l'activité Vélo 15 à Eghezée ?

Prenez contact avec Armand Bolly, l'animateur de la section Rando-Vélo ou présentez-vous à l'activité le vendredi qui vous convient. Le calendrier 2017 est consultable sur le blog <http://sns-namur.blogspot.be/>.

Vous avez la possibilité de tester l'activité après rédaction (sur place) d'un 'PassSport découverte' (agréé énéoSport). Vous y participez en bénéficiant de tout ce qui encadre le membre effectif du club (dont l'assurance).

Si l'activité et l'ambiance vous ont conquis et si vous souhaitez poursuivre, vous passez alors à l'étape suivante qui est l'inscription au club Sports-Nature-Seniors, affilié à énéoSport.

Contact et infos

Armand Bolly
0496/039.815
<http://sns-namur.blogspot.be/>

Noville-sur-Mehaigne: histoire de l'église actuelle

Dans le numéro 120, nous reproduisons l'avis de R. Vanderbeck, cité par Gennart, selon lequel l'église actuelle aurait été construite en 1864, mais il faut nous rallier à Deloos et Gennart, selon lesquels l'édifice religieux ne fut bâti qu'en 1866 jusqu'en 1868, car l'A.R. du 29/11/1866 stipule que c'est seulement alors que la fabrique d'église était autorisée à reconstruire l'église.



Flanquée de deux tourelles aux extrémités de la façade, la tour centrale carrée comprend un narthex, surmonté d'un jubé avec un orgue à tuyaux provenant des Ursulines de Namur, et contenant sept jeux: montre (8), bourdon (8), flûte (4), salicional (8), voix céleste (8) prestant (4) et quinte (2 ½).



A l'entrée et en bel état de conservation deux pierres tombales sont serties dans le mur droit.

La première concerne l'abbé Decerf, né à Jandrenouille, bachelier en théologie, curé de Noville-sur-Mehaigne, qui régit cette paroisse avec soin durant 27 ans et décéda le 15 avril 1771 à l'âge de 58 ans.

La seconde est celle des époux Philippe Jacobs (+ 30/01/1758) et de Barbara Warnier (+ 23/09/1746). La fin de l'inscription latine est un millésime: *Liberl DeCorant Me posterl seCtentUr (1758) (mes enfants m'honorent, que mes descendants me suivent).*

Les vitraux du collatéral gauche représentent des scènes auxquelles la Vierge est liée: Ascension, Pentecôte, Assomption, couronnement au ciel et médiation de Marie. En-dessous du vitrail de l'Assomption

on lit 1940-1945. La paroisse de Noville reconnaissante: Pierre R. (+), Thone H. (+), Thiry (+), Piraux R. (+), Baron de Jamblinne H. (+). La Vierge est entourée de chaque côté d'un ange et de trois personnages: l'un exprime sa stupéfaction, un autre montre la Vierge montant au ciel et le troisième regarde la scène les mains jointes.

Tout autour du vitrail, on remarque notamment les noms du baron de Jamblinne de Meux, Coulon A. et J., Dellisse, Evrard, Hanet, Havelange, Henne, Hontoir, Janson, Laduren, Lazar, Leva, Louis, Mathieu, Melebeck, Onkelinx, Rase, Renard, Rodrigue, Sente, Thone A. et R., Van Hecke, Verhelst,...



Toujours dans le collatéral gauche, se lit une inscription: «À ses morts glorieux» (de la guerre 1914-1918), «Noville reconnaissante»: Georges Dewez décédé à Calais, Désiré

Charlier & Jules Charles morts au fort de Cognelée, Joseph Bertholet décédé à Recques, Edouard Piedfort décédé à Calais, Irma Rosart décédée à Marquise (France) et René Mathy décédé à Noville.



Sur le plan de la statuare, signalons sainte Catherine avec la roue instrument de son supplice, une Vierge de Lourdes, sainte Thérèse de Lisieux, sainte Anne avec Marie, le groupe de Joseph, Marie et l'Enfant Jésus.



Les vitraux du côté droit expriment des scènes des mystères joyeux (Annonciation, Visitation, Nativité, Présentation de Jésus à douze ans dans le temple). Le vitrail de l'Annonciation comporte un monogramme et une datation: «JS 7.14.».



Dans le collatéral droit, figurent les fonts baptismaux avec couvercle en laiton, une statue d'Antoine l'Ermite invoqué pour la guérison des cochons, Joseph et l'enfant Jésus, saint Antoine de Padoue portant sur le bras droit l'enfant Jésus.



La chaire de vérité de style Louis XV vers 1760 repose sur un fût cylindrique orné de lierre. La cuve surmontée par l'abat-sons avec la colombe du Saint-Esprit est composée de plusieurs panneaux en acajou. Un des plus intéressants est celui qui représente une Vierge diadémée tenant son enfant sur le bras qui lui-même porte le monde surmonté de la croix.



Concernant les autels, ils ont tous les trois un antependium coloré. Celui de gauche est consacré à la Vierge Marie et la niche supérieure contient une statue de sainte.



Celui du centre ou maître-autel contient un bel antependium, un tabernacle, un expositoire pour l'exposition du Saint-Sacrement et un crucifix par-dessus. Ce qui singularise son fronton au sommet, ce sont les angelots parmi des rayons de soleil comme sur les mandorles. Sur les côtés de l'autel majeur, on ne trouve pas les statues des saints Pierre et Paul mais des anges portant un panier d'abondance.



L'autel latéral droit, celui du patron de la paroisse, comporte la statue de saint Philibert avec crosse et mitre. La niche de cet autel contient un saint Sébastien percé de flèches. On y voit aussi une statuette de N.-D. de Basse-Wavre dont le culte était fervent dans le village.



Sur le mur du collatéral droit, près de l'autel de saint Philibert, se trouve une plaque-mémorial érigée en 1925 avec inscription.

Y est figurée la liste des seigneurs de Noville-sur-Mehaigne inhumés dans l'église. Il s'agit des de Jamblinne depuis la deuxième moitié

du XVII^e jusqu'au début du XIX^e: Adrien (+1686), François-Maximilien (+1694) et son épouse Marie-Ermeline de Lierneux (+1690), Jacques-Philippe (+1771), Herman gouverneur d'Enghien (+1773), Marie-Manuella de Santiago de Lerin (+ 1777) épouse de Nicolas-François de Jamblinne, Herman (+1798), Antoine-Modeste-Crécence de Jamblinne (+1815), Anne Joséphe baronne de Le Gillon son épouse (+1802).

Le chemin de croix qui tapisse les murs gauche et droit de l'église comprend quatorze stations sur toiles peintes à l'huile. Il est signé et daté «A. F. 1851 - 1852». Un Arrêté Royal du 17-04-1898 autorisait son placement aux frais de la Fabrique d'Eglise.



Trésors d'art de l'église

Une exposition qui eut lieu en 1992 fait mention de 63 pièces. Parmi elles, citons un missel de 1773, une croix de procession transformée en croix de table provenant de La Ramée de 1699, un encensoir avec poignées de Mons, des reliquaires de saint Philibert, de saint Sébastien et de la Sainte-Croix, une statue de saint Philibert du XVII^e, un antependium du XVIII^e où saint Dominique reçoit le rosaire de Marie, un lavis d'A. Cluysenaar (1837-1902) représentant le dogme de la Trinité, une photocopie de la liste des souscripteurs, habitants du village pour l'achat d'une cloche vers 1808, une représentation du village dessinée par J.-B. de Montigny pour le compte du prince de Croÿ, confessionnaux, statue de saint Antoine l'Ermite, autels latéraux N et S, chape d'ornement brodée de soie du XVIII^e, un ciboire du XIX^e.

Certaines pièces du plus grand intérêt sont par ailleurs citées par G. Poskin et Philippe Stokart dans *Orfèvres namurois*, Namur 1982, pp. 337 et suivantes, à savoir des calices de 1770, de 1772 et un autre du XVIII^e siècle, un ciboire de 1772, un encensoir et des navettes de 1785, un ostensor de 1720, un plateau d'autel de la fin du XVIII^e, un reliquaire de 1761.

Tout cela nous révèle, s'il en était besoin, que des éléments de l'église antérieure furent réutilisés dans celle que nous connaissons depuis 1866 et qui était sans doute prévue dès 1864.

D'après un texte de Jacques Filée

Ecrin : programmation janvier & février

Dimanche 22 janvier à 16h

L'enfant racine

Spectacle jeune public - Conte musical
Par la Cie Bulle à Sons

Durée : 45 minutes

Dès 5 ans.

Abonnement : 6€50 (6€ senior/chômeur)

Prévente: 7€50 (7€ senior/chômeur)

Le jour même : 9€ - Article 27: 1,25€

15-25 ans: 1€ - Pass 3CC: 1€.



Leslie vit seule dans un endroit qui pourrait être le bout du monde. Sur les traces du renard qui égorge ses poules, elle s'aventure au plus profond de la forêt et découvre un petit être étrange, chétif, sans parents. Une rencontre qui va bouleverser sa vie et l'ouvrir au monde.

Vendredi 27 janvier à 20h15

Pigeons

Théâtre – seul en scène

Par le Manège Mons

Durée : 1h15

Dès 10 ans.

Abonnement : 11€ (9€ senior/chômeur)

Prévente: 13€ (11€ senior/chômeur)

Le jour même : 15€ - Article 27 : 1,25€

15-25 ans: 1€ - PASS 3CC : 1€



Une belle histoire d'un monde peu connu, celui des colombophiles, une histoire de transmission d'un savoir, d'une passion, d'une amitié entre un gamin et un vieil homme, son mentor de « coulonneux ». Le petit garçon a grandi, son amour des pigeons aussi.

Lundi 30 janvier à 20h

Îles Shetland

Cycle « Découvrir le monde »

Un film de Jean-Claude Forestier

Durée : 2 X 45 minutes

Dès 10 ans.

Abonnement : 6€ (5€ senior/chômeur)

Prévente: 8€ (7€ senior/chômeur)

Le jour même : 9€ - Article 27 : 1,25€

15-25 ans: 1€ - PASS 3CC : 1€



Ce minuscule archipel d'une centaine d'îles dont seize sont toujours habitées, est rattaché à l'Ecosse et fait partie intégrante des îles britanniques. Ces îles au climat rigoureux, si étroites qu'on se croirait sur un navire en mer, furent parmi les premiers territoires, dès le IXe siècle, à subir les invasions des Vikings, dont la présence durera cinq siècles et marquera culture et traditions.

Samedi 18 février à 20h15

Braises

Théâtre

Par la Compagnie Artefact

Durée : 1h15

Dès 14 ans.

Abonnement : 14€ (12€ senior/chômeur)

Prévente: 16€ (14€ senior/chômeur)

Le jour même : 18€ - Article 27 : 1,25€

15-25 ans: 1€ - PASS 3CC : 1€



Deux filles et une mère, au matin du mariage de l'une des deux sœurs. Entre tradition et violence (mariage forcé pour Leila et amour désespéré pour Neïma), «Braises» raconte avec force et talent une histoire de famille attachée au respect des traditions où deux adolescentes se confrontent aux carcans de la culture et de la filiation.

Dimanche 19 février à 11h

Le petit monde de Léo

Cinéma d'animation

Un film de Giulio Gianini – Le Parc Distribution

Durée : 30 minutes

Dès 12 ans.

De 2,5 à 5 ans.

Abonnement : 4.5€ (4€ senior/chômeur)

Prévente: 5.5€ (5€ senior/chômeur)

Le jour même : 6€ - Article 27 : 1,25€

15-25 ans: 1€ - PASS 3CC : 1€



Des grenouilles qui n'en font qu'à leur tête et n'écoutent pas les conseils du crapaud, des poissons curieux et malins, un crocodile qui accomplit un exploit, des mulots qui préparent l'arrivée de l'hiver : les animaux sont bel et bien à la fête dans ce programme de promenades oniriques riches en couleurs.

Dimanche 19 février à 16h

Les trois brigands

Cinéma d'animation

Un film de Hayo Freitag

Durée : 1h20

De 5 à 8 ans.

Abonnement : 4.5€ (4€ senior/chômeur)

Prévente: 5.5€ (5€ senior/chômeur)

Le jour même : 6€ - Article 27 : 1,25€

15-25 ans: 1€ - PASS 3CC : 1€



La petite Tiffany traverse une sombre forêt à bord d'une diligence qui la conduit vers son nouveau foyer, un orphelinat dirigé par une directrice tyrannique. C'est alors que l'attelage se fait attaquer par les «maîtres de la forêt»: trois brigands à l'air patibulaire, portant de vastes manteaux et de grands chapeaux noirs. Mais l'audacieuse Tiffany est enchantée de cette rencontre : elle sent tenir là sa chance pour échapper à l'orphelinat. À l'aide de quelques stratagèmes et de quelques mensonges, elle parvient à se faire enlever par les trois brigands. La petite fille va totalement chambouler leur vie.

Informations

Centre culturel d'Eghezée

081/510.636

info@ecrin.be

www.ecrin.be

rue de la Gare 5

5310 Eghezée



Terre Franche

Deuxième cycle d'ateliers en janvier 2017

Cinéma 12-18 ans



Créer collectivement un court métrage de l'écriture à la post production, une fiction audio-visuelle d'une dizaine de minutes.

Scénario, tournage, son, montage. S'éduquer au langage télévisuel et cinéma avec Robin, travailler le jeu des acteurs face à la caméra et se laisser mettre en scène avec Amandine, comédienne. Une très belle aventure d'équipe!

Infos pratiques

Avec *Amandine Letawe, comédienne et metteur en scène* et *Robin Cnokkaert, réalisateur et monteur cinéma IAD.*

Age: 12-18 ans

Quand? Samedi 14h - 17h + 1 week-end

Prix : 190€ (matériel compris)

Dessin peinture adultes



Dans cet atelier, débutants et initiés sont bienvenus. Un sujet commun, travaillé par chacun selon son rythme, devient source d'enrichissement et de stimulation pour tous.

Quelques données techniques vous guideront dans vos recherches : mettre en place les sujets dans l'espace, trouver les proportions, les contrastes de couleur, rendre le relief, la lumière, les matières.

Pas de recette à appliquer mais des pistes à expérimenter ensemble pour aider chacun à progresser sur les chemins de sa créativité.

Encre ou peinture, fusain, mine de plomb ou pastel, plume ou pinceau, toile ou papier seront disponibles pour que s'opère l'alchimie qui rend visible le jamais vu qui sommeille en chacun.

Infos pratiques

Avec *Jean-Baptiste Ryelandt, peintre et sculpteur.*

Age: Dès 16 ans

Quand? Lundi 13h30 - 15h30

Prix: 120€ (matériel compris)

Théâtre Clown adultes



Découvrir les règles du théâtre et ses plaisirs: Travailler le corps, l'espace et les mots, jouer à plusieurs, plaisir de s'exprimer, d'improviser, de monter sur scène....

Apprendre petit à petit le travail d'acteurs: donner vie à des personnages, se mettre dans la peau d'un autre, donner forme à une création théâtrale collective.

Aller au spectacle une ou deux fois sur l'année pour découvrir différentes facettes du langage théâtral si riche et le travail des comédiens professionnels.

En fin de saison, vivre l'expérience et l'exigence de la représentation sur les planches du Centre culturel d'Eghezée.

Loin des gonfleurs de ballons et autres clichés de clowns en porcelaine, existe la technique théâtrale du clown. Technique ancienne qui cherche à potentialiser les qualités individuelles et uniques de notre personnalité, à travers la communication des émotions. Technique qui réinterprète les situations humaines en distordant, déformant les règles du quotidien. Grâce à des jeux, des exercices d'expressions, des improvisations, vous découvrirez les concepts clés de la comédie et le passage constant entre l'art et la réalité.

Infos pratiques

Avec *Adrian Diaz, comédien du Théâtre Coeur de Terre.*

Age: Dès 18 ans

Quand? Mardi 17h30 - 19h30

Prix: 110€/an (+ 12,5€ cotisation)

Infos et inscriptions

081/580.831

info@terre-franche.be

www.terre-franche.be



Jam à Eghezée Première édition

Le 1^{er} avril 2017 au Centre culturel



Avis aux passionnés (es) de la musique ! Artistes, chanteurs, chanteuses, musiciens, musiciennes, mélomanes,...

Le Centre culturel Ecrin, l'Académie d'Eghezée, le C.E.C. Terre Franche et Haïti Chérie-Ayiti Cheri vous invitent le 1^{er} Avril 2017 à 19h30 à la première édition de la « Grande Jam à Eghezée ».

« Jam à Eghezée... », c'est une rencontre conviviale, musicale et festive avec et entre des musiciens de la commune d'Eghezée et des villages avoisinants pour créer des liens entre eux et faire découvrir leur univers musical. « Jam à Eghezée » est ouverte à tous et à toutes les musiques.

Suivant le principe de la scène ouverte, chaque participant aura entre 10 et 15 minutes pour présenter un extrait de son répertoire et ou jouer avec d'autres musiciens qui seront présents sur scène ce jour-là.

Ensuite, tous les participants pourront jouer ensemble et la soirée se terminera par un grand bœuf, c'est à dire jouer ensemble un standard ou un morceau très connu afin que tous les participants puissent clôturer ensemble la soirée.

Afin de faciliter une bonne organisation, et constituer l'équipe rythmique, les participants sont invités à faire parvenir un extrait de leur répertoire ou une idée du style musical qu'ils interpréteront ce jour-là.

Candidatures et infos

Les candidatures sont à envoyer à cette adresse pour le 31 janvier 2017 au plus tard à mariejeanne.honnoff@ecrin.be.

Pour plus d'infos

0486/239.976

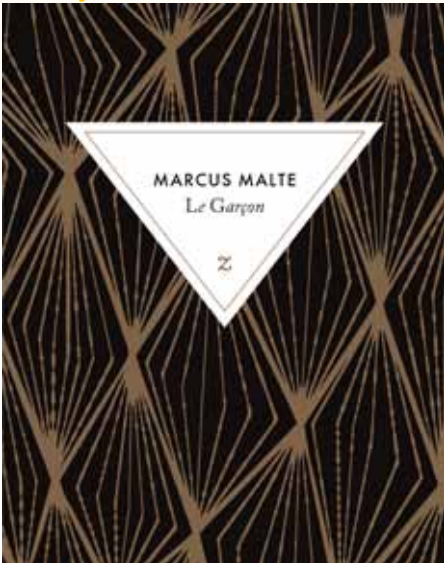
Les Ciné-bistrots



Trois soirées sympathiques pour savourer un bon film au bistrot du coin: les mercredis 15, 22 février et 1^{er} mars 2017. Le programme sera bientôt disponible sur www.ecrin.be.

La bibliothécaire vous conseille...

Le Garçon



En 1908, dans une campagne française, un garçon de 14 ans perd sa mère avec qui il a vécu jusqu'à présent, dans la solitude la plus totale, sans contact avec la société des hommes. Il se met en route parce qu'il veut découvrir le monde qu'il pressent au-delà de son environnement connu.

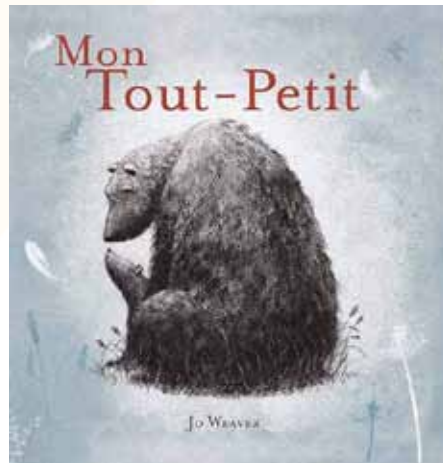
Il partage un temps la vie d'une communauté de quelques familles dans un hameau, qui finiront par le chasser. Il fait un morceau de route avec Barbek, l'«ogre des Carpates», acrobate qui va de foire en foire défier les villageois mais profondément bienveillant à l'égard du garçon. A la suite d'un accident, il finit par intégrer une famille car la convalescence se poursuit. Il découvre l'amour et la sensualité avec Emma, qui lui donnera un nom. Puis la Première Guerre mondiale éclate et il apprend la folie des hommes...

Le garçon ne parlera jamais, il restera silencieux toute sa vie. Et pourtant il est bien vivant et bien attachant. L'auteur se fait son interprète avec beaucoup de finesse. L'écriture est extraordinaire. Elle est baroque, poétique ou âpre selon les besoins du récit, avec une fabuleuse puissance évocatrice qu'il s'agisse de décrire la nature, l'éveil des sens ou la cruauté de la guerre. Elle sait rendre compte de l'expérience humaine de façon brute.

Le garçon n'est pas un roman réaliste qui poserait la question de l'adaptation à la vie sociale d'un individu resté trop longtemps sauvage. Non *Le garçon* est plutôt un conte ou un roman initiatique ou une épopée, plein de sauvagerie et de tendresse. Le lecteur suit avec passion et curiosité le parcours de ce garçon différent.

Marcus Malte, *Le Garçon*, Zulma, 2016, 544 pages.

Mon tout-petit



Un bel album illustré en noir et blanc, rempli de tendresse. Au fil des saisons, Maman ours fait découvrir le monde à son petit ours. Rencontrer les animaux de la forêt, apprendre à pêcher, s'amuser avec le vent... tant de choses s'ouvrent à Tout-Petit. Jusqu'au jour où la neige vient à tomber. Il est alors temps de retrouver sa tanière et de s'y blottir bien au chaud en attendant le printemps.

Jo Weaver, *Mon tout-petit*, Kaléidoscope, 2016, 40 pages

Comment emprunter ?

Inscription gratuite
Location de 10 livres par famille
Location des livres pour trois semaines
Tarif livres section adultes : 0,20 € pour 3 semaines
Tarif livres section jeunesse : 0,10 € pour 3 semaines

Que trouve-t-on à la bibliothèque ?

Plus de 20.000 titres disponibles en prêts :

- Littérature adulte
- Littérature de jeunesse
- Albums illustrés pour enfants
- Ouvrages documentaires pour enfants de 18 mois à 15 ans
- Ouvrages documentaires pour adultes
- BD adultes et BD jeunesse
- Achat régulier de nouveautés

Ouverture

- Mercredi de 14h30 à 18h30
- Jeudi de 14h à 16h
- Samedi de 9h à 12h

Horaire valable également durant les congés scolaires

Coordonnées

rue de la Gare 1 à Eghezée
081/810.170
bibliotheque@eghezee.be



Ecrin se livre

Rencontre autour de la lecture

Rencontre autour de la lecture à la Taverne du Cheval blanc à Eghezée le jeudi 21 janvier 2017 à 20h. Que vous lisiez un peu, beaucoup, passionnément, l'Ecrin vous invite à partager des moments toujours sympathiques pour parler de vos lectures, celles que vous avez aimées ou pas...

Contact

081/510.638
mariejeanne.honnof@ecrin.be

Marmothèque et ludothèque Bibliothèque enfantine



Ouverte tous les 2^{èmes} mercredis du mois de 16 à 18h et les 4^{èmes} dimanches du mois de 10 à 12h (sauf pendant les congés scolaires):

Janvier : mercredi 11 et dimanche 22
Février : mercredi 8 et dimanche 26

Adresse

route de Namèche 10 à 5310 Leuze

Contact

081/510.638
mariejeanne.honnof@ecrin.be

Concerts gratuits

Captations Musiques

Les Captations Musiques est un programme proposé aux musiciens et groupes de musiques qui sont désireux de se produire sur scène pour se faire connaître.

Le principe: Ecrin met une scène et son personnel à disposition, le groupe donne un concert gratuit au centre culturel. L'entrée est gratuite. Canal C en fait la diffusion à la télé et offre la captation au groupe. Une formule où tout le monde est gagnant.

Les dates

- 24 janvier à 13h : Marie Havaux (musique classique pour petits enfants)
- 31 janvier à 20h : Clare Louise (folk aérien)
- 21 février à 20h : Flooded Basement (metal)

Train Zaman

Recherche de documents



Le Cercle Ferroviaire du Namurois recherche des documents concernant la ligne du train ZAMAN qui reliait entre 1879 et 1917 la gare de Noville-Taviers à la sucrerie d'Ambresin via Francquenée, Boneffe, Branchon et Wasseiges (ligne 143).

Des textes, articles de journaux, objets, photos anciennes et cartes postales sont évidemment les bienvenus.

Les personnes disposant d'informations à propos de Léonide GILLIS et Gustave MARCHAL (anciens chauffeurs) ainsi que Charles DONY (machiniste), BOUSMAN (premier chef de service) et Jules GAVACHE (receveur sur le train) peuvent contacter également les responsables.

Ils prendront le plus grand soin de tous ces documents qui pourront être scannés immédiatement afin de rendre les originaux à leurs propriétaires. Tous ces documents permettront la réalisation d'une exposition et d'une brochure sur le train ZAMAN en Hesbaye.

Contact

André Delsemme
chaussée de Namur 14
5310 Eghezée
081/812.539
andre.delsemme@gmail.com

Offre gratuite d'un calendrier aux habitants d'Eghezée

L'Eglise Protestante Evangélique de Leuze offre gratuitement aux lecteurs d'Eghezée & vous le calendrier à effeuiller «Une parole pour vivre».



Il propose chaque jour un verset de la Bible et une courte réflexion pour apporter un mot d'encouragement, pour aider à s'attacher à l'essentiel, pour faire découvrir la bonne nouvelle de Jésus-Christ et son message d'espérance.

Si vous êtes intéressé, demandez-le en envoyant vos coordonnées: nom, prénom, rue et n°, code postal et ville, et éventuellement votre mail et votre n° de téléphone par courrier à (*un calendrier par adresse et par personne, stock limité*):

Eglise Protestante Evangélique
route de Cortil-Wodon 76
5310 Leuze

ou via

www.epleuze.be

GRANDS FEUX 2017

Hanret

rue de Wasseiges - 18 février
Etienne Dupuis - 0477/521.383

Aische

place - 25 février
B. Duquet - 0478/481.712

Warêt-la-Chaussée

rue Saint-Quentin - 4 mars
Th. Jacquemin - 0490/425.571

Liernu

place - 4 mars
L. Grède - 081/655.145

Eghezée

champ de foire - 17 mars
H. Dedobbeleer - 0495/222.573

Dhuy

derrière l'église - date à confirmer
F. Rouxhet - 0473/870.978

Joli succès de foule pour la 7^{ème} fête de l'environnement !

Le samedi 19 novembre, le public a de nouveau répondu présent à la 7^{ème} édition de la fête de l'environnement organisée par la commune d'Eghezée. En effet, près de mille visiteurs ont franchi la porte du centre culturel et ont parcouru les trente stands répartis sur deux étages.



Le public était invité à débiter le parcours par le 1^{er} étage et à goûter les diverses variétés de pommes proposées par le CRA-W de Gembloux. Il avait ainsi l'opportunité de se faire une première opinion concernant les deux espèces de pommiers distribués lors de l'événement, la Présidente Henry Van Dievot et la Reinette Dubois.

Les visiteurs avaient ensuite la possibilité de retirer le précieux ticket leur permettant de repartir avec les arbres, arbustes et plantes grimpantes de leur choix. Bien que l'érable fût l'essence mise à l'honneur cette année par la Wallonie, au total pas moins de 1600 plantes déclinées sous 26 espèces différentes étaient proposées. En plus des arbres fruitiers, la commune avait choisi d'offrir des plantes grimpantes afin d'agrémenter les façades tout en permettant aux insectes butineurs de trouver leur bonheur.

Après cette étape, la population était sensibilisée, grâce à une quinzaine de stands, à différentes thématiques telles que la protection de la nature, l'énergie, l'eau, les déchets, le développement durable,...



Arrivé au rez-de-chaussée, le public était amené à franchir un couloir végétal aménagé par le service infrastructure et logistique de la commune ainsi que par le Département

de la Nature et des Forêts (DNF) avant d'accéder aux stands axés sur le thème de la récupération (Sel, donnerie, BEP,...) et des producteurs locaux, présents pour la quatrième année consécutive.



C'est ainsi que les visiteurs ont pu goûter les excellents jus de fruits des vergers de la Vallée (Hanret), se laisser séduire par les volailles et produits laitiers proposés par la ferme Thirion de Liernu, les légumes de saison de Monsieur Jadoul (Agricovert), les chocolats de Marie Jacquet (Chocolat et moi, Eghezée) ou encore les fromages de la Chèvre et le Chou (Warê-la-Chaussée). Dans le cadre du plan Maya, différents apiculteurs régionaux proposaient à la vente leur production de miel et autres produits dérivés.

Pour toutes les personnes présentes, cette journée de l'arbre était également couplée avec la possibilité de déguster des petits déjeuners composés de produits locaux et équitables, préparés et offerts par le Conseil consultatif de la solidarité internationale.

Trois journées consacrées aux enfants

Lesmercredi, jeudi et vendredi qui précédaient la grande journée de l'environnement, ont été consacrés aux écoles. Au total, un peu

plus de 220 élèves des écoles primaires de l'entité ont été accueillis au centre culturel d'Eghezée pour assister à trois ateliers.

La première animation était dispensée par l'ASBL Vent Sauvage. Après avoir découvert la pollinisation du pommier, les enfants ont pu presser du jus de pomme.



Le deuxième atelier était encadré par la cellule environnement de l'administration communale. Après avoir expliqué aux enfants l'essence mise à l'honneur cette année par la Wallonie, ils ont pu fabriquer une mangeoire à oiseaux en recyclant une boîte Tetra Brik.

Un troisième atelier dispensé par le BEP environnement était consacré au tri et au recyclage. Sous forme ludique, les enfants ont appris à mieux connaître les différents moyens de réutiliser divers objets, de trier les poubelles,...

Les enfants ont eu également droit à une collation composée de jus de pomme de la vallée d'Hanret et d'une délicieuse galette cuisinée avec des ingrédients locaux ou équitables par les membres du C.C.S.I.

Recyclez vos bouchons de liège !



En cette période de fêtes, vous serez sûrement amené à ouvrir quelques bouteilles, c'est l'occasion d'offrir une zème vie à vos bouchons de liège !

Le liège est récolté à partir de l'écorce du chêne-liège qui est originaire des régions méditerranéennes. C'est un matériau avec des caractéristiques exceptionnelles, mais qui est disponible de manière limitée.

Domage car près de 180 millions de belges jettent leur bouchon de liège à la poubelle chaque année. Il vous suffit pourtant de les déposer au parc à conteneurs de votre commune où ils seront récupérés par Recycork afin d'être recyclés.

Pourquoi les recycler ?

Vous pouvez ainsi contribuer à la diminution des déchets, participer à la bonne gestion écologique des chênes-liège, créer de l'emploi social et surtout permettre la réalisation de matériaux de bioconstruction.

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme...

En effet, le liège est un excellent biomatériau, il pourra ainsi être facilement transformé en granulés et utilisés dans les constructions horizontales (planchers, greniers), mais aussi pour les toitures et cloisons.

Qu'est-ce qui peut être recyclé ?

Bouchons en liège, sous-plats en liège, restes de liège (liège sur rouleau ou plaques d'isolation en liège) et tout autre article en liège pur...

Attention, pas de bouchons synthétiques (apparence brillante, glacée) ni de métaux (capsules, liants, couvercles,...) !

Où déposer ?

Dans tous les parcs à conteneurs ou dans un autre point de collecte dont vous pouvez consulter la liste sur www.recycork.be.

Un éco-conseiller pour répondre à toutes vos questions relatives au recyclage

Cellule Environnement
Marc Wanbecq
route de Gembloux 43
5310 Eghezée
081/810 144
environnement@eghezee.be

Devenir point de collecte

Vous cherchez une activité bénévole qui a plein de sens ?

Vous souhaitez organiser dans votre classe ou dans votre école des activités éducatives relatives au recyclage ?

Vous voulez intégrer le recyclage de liège dans le programme environnemental de votre entreprise ?

Aimeriez-vous offrir un service supplémentaires aux clients de votre commerce ?

En devenant point de collecte, vous pouvez lier vos besoins aux objectifs sociaux et environnementaux de Recycork.

Pour savoir comment mettre un tel projet en pratique, vous pouvez prendre connaissance du contrat-type de collaboration sur www.recycork.be.

Vous avez encore des questions ?

Contactez Recycork :

013/784.634

info@recycork.be

Calendrier des collectes 2017

Le calendrier des collectes pour l'année 2017 a été distribué récemment. Vous y trouverez principalement :

- les dates des collectes;
- le guide de tri des déchets;
- les consignes à respecter;
- les infos pratiques du parc à conteneurs.

Si vous ne l'avez pas reçu...

-Téléchargez le calendrier en format PDF sur www.eghezee.be/environnement ou sur <http://www.bep-environnement.be/animations>.

-Pour consulter le calendrier, visitez [www.bep-environnement](http://www.bep-environnement.be), choisissez Eghezée dans les communes ou insérez le code postal 5310, sélectionnez votre localité et le tour est joué !

-Téléchargez gratuitement l'application Recycle! sur Android et IOS.



Horaires?

Sortez vos déchets avant 6h le matin du jour de collecte ou la veille au soir après 19h.

Dépôt ?

Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets en début de chantier.

Intempéries / Canicules

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

En cas de canicules, les collectes démarrent à 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

Fermeture et poids des sacs

Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives). Le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.

Les activités de l'Utan

En janvier et février, l'Utan d'Eghezée organise trois conférences et ses habituelles activités de gymnastique, chorale et marche. La majorité des activités ont lieu dans les locaux de la maison de repos «Les Jours Heureux à Longchamps», rue Marcel Hubert 2.

Conférences

- mardi 24 janvier à 15h : «L'Espagne atlantique» par Mr Bosmans,
- mardi 07 février à 15h : «Le Maroc» par Mr Blanchard,
- mardi 21 février à 15h : «Le Sénégal» par Mr et Mme Demuyneck

Gymnastique douce : le mercredi à 14h30 en période scolaire.

Chorale : le jeudi à 15h30 de septembre à juin.

Marche : chaque vendredi à 14h00.

Repas annuel



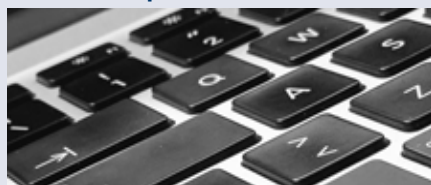
Le 27 octobre 2016, les membres de l'Utan d'Eghezée se sont retrouvés pour leur repas annuel dans une ambiance amicale et festive qui fait le charme de ces rencontres.

Informations

colette.legrand@gmail.com
0474/298.589



Formations gratuites en informatique



Ces formations sont destinées aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. La prochaine session débutera le 17 Janvier. Ces formations se donnent les mardis et mercredis de 8h45 à 11h45 dans les locaux (1^{er} étage) du site Yannick Leroy, chaussée de Louvain 92 à Eghezée.

Infos et inscriptions

0477/214.372 - 081/512.764

Rencontres Seniors d'Harlue

Vous qui aimez jouer aux cartes, rendez-vous chaque 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois pour une après-midi jeux de cartes à la Maison de la Laïcité, route de Gembloux 19 à Eghezée

Informations

Madame Moray
081/583.989
0475/928.810

Club photo

Une année s'achève et une nouvelle débute, porteuse d'espérance et de nouveaux projets...

Dans le cadre de «Dhuy, Village aux Artistes», un festival thématique dédié aux arts qui vous sera présenté dans nos prochaines éditions d'Eghezée & vous, le club photo exposera ses photographies sur le thème «Racines & Ramifications».

Placée sous le signe de la convivialité, l'exposition permettra de mieux faire connaître les différentes formes de photographies réalisées par les membres du club.

Comme en 2016, toute l'équipe est en poste pour vous offrir des reportages de qualité sur les activités que vous réaliserez.

Vous aimez la photo...n'hésitez pas à rejoindre le club ! Les réunions se déroulent de 19h30 à 22h à la maison de repos « Les Jours Heureux » de Longchamps. Aucune cotisation demandée.

Programme

11 janvier

Thème pratique: Matins givrés
Thème technique: Critique photo

25 janvier

Thème pratique: Soir neigeux
Thème technique: Balance des blancs

8 février

Thème pratique: Transport
Thème technique: Critique photo

22 février

Thème pratique: Portrait en extérieur
Thème technique: La composition

8 mars

Thème pratique: Les anniversaires
Thème technique: Critique photo

22 mars

Thème pratique: Les oiseaux
Thème technique: Le contre-jour

Contact

0476/771.334
secretariatphotoclub@gmail.com



Fil de garance

Cours de couture



Cours de couture (habillement, ameublement & accessoires).

Inscription à la carte.

Carte de 4 cours (76€), carte de 10 cours (170€).

Possibilité d'intégrer le cours à tout moment en fonction des places disponibles. Possibilité de faire un essai.

Dates cours adultes

Mardi 10 / 17 / 24 / 31 janvier
(9h30-12h30 & 18h30-21h30)

Mercredi 11 / 18 / 25 janvier (9h - 12h)

Jeudi 12 / 19 / 26 janvier (18h30 - 21h30)

Vendredi 6 / 13 / 20 / 27 janvier
(9h30-12h30)

Samedi 14 / 28 janvier (9h30-12h30)

Mardi 7 / 14 / 21 février

(9h30-12h30 & 18h30-21h30)

Mercredi 1 / 8 / 15 / 22 février (9h - 12h)

Jeudi 2 / 9 / 16 / 23 février (18h30 - 21h30)

Vendredi 3 / 10 / 17 / 24 février (9h30-12h30)

Samedi 11 / 25 février (9h30-12h30)

Dates cours enfants/ados

Samedi 21 janvier (13h30-16h30)

Stage de carnaval



Stage du 27/02 au 03/03 pour débutantes ou confirmées (de 10 à 14 ans).

Venez réaliser vos projets couture: sacs, trousse et accessoires, ainsi que des vêtements simples: blouse, top ou jupe.

108€/semaine matériel compris.

Informations

081/460.996

0473/243.767

www.fil-de-garance.be

www.facebook.com/fildegarance

Lieu: route de Namèche 12 à 5310 Leuze.

Ne gâchez pas votre fête !

Utilisez les artifices en toute sécurité



Les réveillons de Noël et de Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de pétards et de feux d'artifices. Pour que la fête que vous organisez ne tourne pas au drame mais devienne un moment de joie, respectez les quelques conseils qui suivent.

1. Stockez les artifices de joie dans un endroit sec, hors d'atteinte des enfants et dans une enceinte fermée.
2. Lisez toutes les notices d'instructions avant la mise à feu.
3. Choisissez un lieu de tir approprié : une zone bien dégagée, idéalement plate, horizontale et dure, se trouvant loin des habitations, des véhicules en stationnement et éloignée d'une végétation abondante surtout si celle-ci est sèche.
4. Veillez à ce que les spectateurs restent à bonne distance du tir.

5. Mettez les animaux en lieu sûr : les chiens et les chevaux, notamment, ont peur du bruit engendré par les feux d'artifices et sont effrayés dès les premières déflagrations.
6. Ayez de l'eau à disposition et un extincteur.
7. Soyez sobre : pour le tireur pas d'alcool ni avant ni pendant le tir.
8. Lors du tir, protégez efficacement vos yeux en utilisant des lunettes de protection. Ne portez pas de vêtements facilement inflammables.
9. Pour le tir des fusées, fixez solidement un tube dans le sol, placez-y le bâton de la fusée. Ne tirez qu'une fusée à la fois. Attendez le départ de la fusée avant d'en placer une autre.
10. Stabilisez les batteries en les entourant, par exemple, de blocs lourds.
11. N'allumez les mèches qu'avec un brin allumeur que vous aura donné votre fournisseur. A défaut, un cigare ou une

cigarette conviennent également. Surtout, bannissez les allumettes ou les briquets : le risque d'allumer la mèche au mauvais endroit est bien réel et vous n'aurez pas le temps de vous écarter.

12. Eloignez-vous le plus vite possible et mettez-vous à une bonne distance dès qu'une mèche est allumée.
13. Ne dirigez jamais un produit allumé vers une personne.
14. Tenez-vous toujours suffisamment loin des artifices et allumez les mèches avec les bras tendus.
15. N'allumez jamais un artifice au sol (batterie, fontaine, chandelle,...) en vous penchant au-dessus du tube.
16. Ne retournez jamais vers un artifice dès que la mèche a été allumée. En cas de non-fonctionnement, attendez au moins 30 minutes.
17. N'essayez jamais d'allumer une seconde fois une mèche qui n'a pas fonctionné.
18. A la fin du tir, éteignez les résidus incandescents au niveau du sol.
19. En cas de vent fort, annulez le tir de fusées.

Pour plus d'infos...

SPF Economie
P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Qualité et de la Sécurité - Service Central des Explosifs
0800/120.33
ensure@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be>

État civil

Naissances

- 02/10 : DE HEUSCH Elora à Hanret
03/10 : PÉTRÉ Timéo à Dhuy
04/10 : POLCHET Maximilien à Eghezée
05/10 : THÉRASSE Teo à Warêt-la-Chaussée
06/10 : STÉNUITE Alexis à Branchon
10/10 : TIREUR Amélya à Aische-en-Refail
14/10 : ANDRÉ Margaux à Dhuy
15/10 : VERTONGHEN Zoé à Noville-sur-Mehaigne
18/10 : ORMAL LATOUR Robin à Branchon
18/10 : KSENICZ Léon à Dhuy
20/10 : PIRA Enzo à Leuze
24/10 : ELOY Eva à Hanret
25/10 : DANTINNE Romain à Liernu
26/10 : DERYCKE Hanaé à Dhuy
28/10 : DEMAZY Lexye à Aische-en-Refail
31/10 : DENIS Clément à Boneffe

- 01/11 : SFORZA Rosie à Eghezée
05/11 : MASSART Maëlys à Eghezée
07/11 : CORROY Kylian à Bolinne
07/11 : FRYNS Juliette à Leuze
08/11 : SOLOT Lora à Tavier
11/11 : BALDASSARRE DELMOTTE Gabriel à Tavier

- 15/11 : TOURNAY Charly à Mehaigne
21/11 : GÉRARD Hector à Hanret
25/11 : TAMINIAU Marine à Dhuy
29/11 : LEQUEUX Colombine à Eghezée
30/11 : MAINFERME Odile à Warêt-la-Chaussée

Mariages

05 novembre 2016

ROUSEREZ Carine et STANDAERT Thierry de Noville-sur-Mehaigne

26 novembre 2016

NZUZI MAVUNGU Rachel et JASSOGNE Raphaël de Warêt-la-Chaussée

Décès

- 03/10 : JANSON Emile à Noville-sur-Mehaigne
08/10 : GALAND Christiane à Bolinne
10/10 : RIHOUX Renée à Mehaigne
15/10 : FALQUE Richard à Dhuy
16/10 : LAHY Emile à Noville-sur-Mehaigne
18/10 : GOFFIN Guy à Warêt-la-Chaussée
18/10 : ADAM Gabrielle à Eghezée
21/10 : LARREGAIN Michel à Leuze
29/10 : SCARCEZ Jules à Leuze
30/10 : WILLEMS Gabriel à Dhuy

- 01/11 : LHOSTE Yvette à Bolinne
02/11 : GILLAIN Michel à Aische-en-Refail
04/11 : PIERARD Armand à Eghezée
06/11 : CANTILLON Sidonie à Mehaigne
08/11 : PURNELLE Francine à Eghezée
13/11 : DELWICHE Gilberte à Longchamps
15/11 : FRONKET José à Longchamps
16/11 : GILLES Marcel à Longchamps
17/11 : BERTRAND Agnès à Aische-en-Refail
17/11 : COPETTE Auguste à Leuze
18/11 : VERMEYEN Emile à Dhuy
26/11 : POCHET Claudine à Aische-en-Refail
27/11 : CLAUDE Camille à Leuze
29/11 : GODFROID Georges à Branchon
29/11 : PROUVEUR Adolphe à Longchamps
30/11 : CLAVIER René à Liernu

Questions

Question 1



Dans quel village se trouvent ce verger ?

- A. Saint-Germain
- B. Upigny
- C. Hanret
- D. Boneffe

Question 2



Un grand feu sera organisé à l'entrée de ce village, lequel ?

- A. Hanret
- B. Dhuy
- C. Aische-en-Refail
- D. Warêt-la-Chaussée

Question 3

Quel club propose une activité cyclo pour seniors?

- A. Rencontres Seniors Harlue
- B. Club Photo
- C. Sports-Nature-Seniors
- D. Utan

Question 4

Quel document commun aux communes d'Eghezée, Gembloux et La Bruyère vient d'être adopté?

- A. Taxe sur les immeubles inoccupés
- B. Ordonnance de police
- C. Calendrier des collectes
- D. Convention de location du Centre sportif

Question 5



Dans quel village est situé cette église ?

- A. Harlue
- B. Bolinne
- C. Saint-Germain
- D. Tavieres

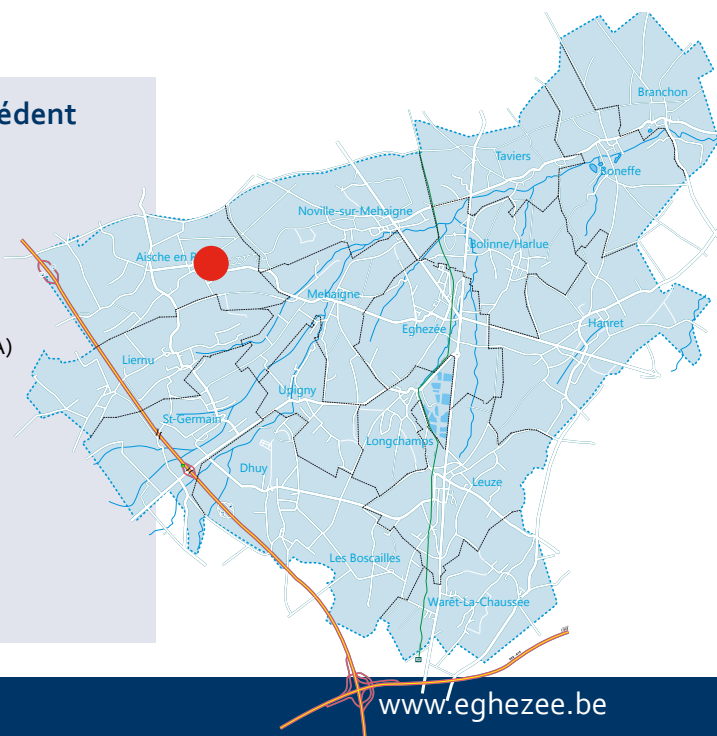
Hier & Aujourd'hui...

La photo à reconnaître dans le numéro précédent représentait le «Manoir de Là-Bas». Il est situé à Aische-en-Refail (camping).



Solutions du n° précédent

- Q.1 : Bolinne (A)
- Q.2 : Mehaigne (A)
- Q.3 : 02 octobre (D)
- Q.4 : Entente Hebignonne (A)
- Q.5 : Aische-en-Refail (D)



Janvier et février 2017

Mardi 24 janvier de 15h00 à 17h00

Conférence UTAN «L'Espagne atlantique»

Lieu: rue Marcel Hubert 2 à Longchamps
Infos: 0474/298.589
colette.legrand@gmail.com

Mardi 7 février de 15h00 à 17h00

Conférence UTAN «Le Maroc»

Lieu: rue Marcel Hubert 2 à Longchamps
Infos: 0474/298.589
colette.legrand@gmail.com

Samedi 18 février

Grand Feu à Hanret

Lieu: rue de Wasseiges
Infos: Etienne Dupuis - 0477/521.383

Mardi 21 février de 15h00 à 17h00

Conférence UTAN «Le Sénégal»

Lieu: rue Marcel Hubert 2 à Longchamps
Infos: 0474/298.589
colette.legrand@gmail.com

Samedi 25 février

Grand feu à Aische

10h00: les Pierrots réveillent le village
16h00: défilé dans les rues du village avec d'autres confréries et les enfants de l'école communale
20h00: feu d'artifice
20h30: allumage du feu
21h30: soirée dansante
Toute la journée: bar, petite restauration,..
Lieu: place d'Aische
Infos: Béatrice Duquet - bd@plan.be - 0478/481.712.

Galette des rois à Leuze



Le comité des 3x20 de Leuze organise son goûter «Galette des rois» le dimanche 15 janvier de 14h à 18h à la salle l'Esderel.

Ce goûter sera offert gracieusement à tous les 3x20 et plus de Leuze. Une participation de 10€ sera néanmoins demandée à toute personne n'habitant pas Leuze et à celles âgées de moins de 60 ans. Inscriptions avant le dimanche 8 janvier au plus tard.

Infos et inscriptions:
0479/54.78.56 - 081/51.29.16

Concours de Couyon



Leuze - dimanche 8 janvier à 15h

Lieu: buvette du football
Doté de 1800 € de prix. Inscriptions dès 13h30. 15€. (4 boissons comprises).
Infos: 081/51.20.87 - 0474/37.20.68

Warêt - dimanche 29 janvier à 15h

Lieu: salle de la balle pelote
Doté de 1800 € de prix. Inscriptions dès 13h30. 15€ (4 boissons comprises).
Infos: 081/51.20.87 - 0474/37.20.68

Pharmacies de garde

Votre pharmacien disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24 !



Vous trouverez toujours la pharmacie de garde la plus proche de chez vous en surfant sur www.pharmacie.be, en téléchargeant l'application sur l'App Store ou Google play ou, entre 22h et 9h, en téléphonant au **0993/99.000** (1€50/min).

Médecins de garde



Pour contacter le médecin de garde: **081/848.433**.

Le poste médical de garde de est ouvert le week-end, du vendredi à 19h au lundi à 8h, et les jours fériés, de la veille à 19h au lendemain à 8h. Il est situé place communale 6 à 5080 Rhisnes.

Urgences graves: appelez le **112**

Une activité extérieure avec un groupe d'enfants ?

Porte à porte, balade vélo, marche parrainée ou autre,...

Que vous soyez une école, une asbl ou un particulier, le service Mobilité possède des gilets fluos 10-12 ans.

Ils sont à votre disposition gratuitement pour la sécurité de vos jeunes participants.

Il vous suffit de téléphoner au 081/810.165.

LE NOIR C'EST CHIC MAIS GARE AU CHOC !



Rendez vous visibles !

Dons de Sang

Croix-Rouge
La Mehaigne



Aische-en-Refail

Salle des Calbassis - Place d'Aische
mardi 10 janvier 2017 de 15h30 à 19h

Eghezée

Foyer du Centre culturel - rue de la Gare 5
Mercredi 1^{er} février de 14h30 à 19h30

Pontillas

Maison de village - rue du Baty 28
samedi 14 janvier 2017 de 9h à 12h

Saint-Denis

Salle La Ruche - Place Albert 1^{er} 16
jeudi 19 janvier 2017 de 15h à 18h30

Emines

Ecole - rue de Rhisnes 20
lundi 9 janvier 2017 de 15h à 18h30



Cyrielle GRECK

Finaliste Miss Belgique 2017

Soutenez la représentante de **NOTRE** commune

Sélectionnée parmi les 30 candidates pour tenter de devenir Miss Belgique, Cyrielle Greck habite Leuze, elle a fêté ses 24 ans ce 24 décembre. Diplômée en management, spécialisée dans l'hôtellerie, Cyrielle participe à Miss Belgique pour relever un défi personnel mais aussi en espérant que le concours lui ouvrira des portes au niveau professionnel.

Cyrielle portera le numéro 8 lors de la finale du 14 janvier prochain diffusée sur AB3. Vous pouvez déjà soutenir la finaliste d'Eghezée en envoyant par SMS MB08 au 6665 (1€/sms)



Miss Belgium 2017 Finaliste 08 Cyrielle Greck



cyrielle_greck